

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Le vingt décembre deux mille douze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs ROUBY Didier, SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, VIVIER Paul, Fabien LALANNE
Mmes ROBIN Danielle, Danielle DEHILOTTE, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle,
FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO.

Absents

Didier LACAMPAGNE donne procuration à Jean Paul SOURROUILLE

Secrétaire de séance

Fabienne FABRIKEZIS

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 29 novembre 2012*
 2. *ALSH*
 3. *Rétrocession des équipements communs des lotissements « Le Clos des Cerisiers » et « Les jardins du Mayne »*
 4. *Classement de voies privées dans le domaine public communal*
 5. *Questions diverses*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il propose d'y ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le classement de voies privées dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 29 novembre 2012

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. ALSH

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet de la Gironde prévoyait la dissolution du SICAL à compter du 31 décembre 2012. A ce titre, les Communes d'Ayguemorte les Graves et de BEAUTIRAN se sont rapprochées pour travailler ensemble sur un projet d'ouverture de centre de Loisirs à compter du 1 er janvier 2013. Plusieurs réunions de travail ont été organisées, un budget prévisionnel a été établi ainsi qu'un projet pédagogique.

Sur le principe, la Commune d'Ayguemorte les Graves continuera à accueillir les 3-6ans et la Commune de Beautiran les 6-9 ans. Les repas seront servis par la société ELIOR.

Une convention passée entre les deux Communes viendra arrêter les différentes modalités d'organisation et de participation financière des deux Communes.

En ce qui concerne l'entretien des locaux, le personnel Communal sera mis à disposition.

Considérant le report de la dissolution du SICAL au 30 juin 2013, le projet d'ALSH commun aux communes de BEAUTIRAN et d'AYGUEMORTE LES GRAVES devra être opérationnel à compter 1^{er} juillet 2013.

III. Rétrocession des équipements communs du lotissement « Le Clos des Cerisiers »

Le 14 décembre 2012, en présence de Monsieur BOTTERO, président de l'association syndicale « Le Clos des Cerisiers », et de la Commission Urbanisme, il a été procédé, sur site, à une visite préalable des différents équipements communs du lotissement.

A l'issue de cette réunion, le bon état général de l'ensemble des équipements communs a été constaté.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les divers réseaux et équipements avaient été réceptionnés le 27 mars 2009 sans réserve.

Dès lors, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'intégration de l'ensemble des équipements communs dudit lotissement dans le domaine public de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer l'ensemble des équipements communs du lotissement « Le Clos des Cerisiers » dans le domaine public communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié authentique entérinant le principe de la cession ainsi que tous documents s'y rapportant.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses relatives à cette rétrocession.

A l'issue de la délibération, Jean Paul SOURROUILLE informe les conseillers que le dernier passage caméra fait apparaître un tuyau qui semble bloqué dans la canalisation d'assainissement située sous l'allée Le Clos des Cerisiers et qui proviendrait du branchement du lot n°1. Il rappelle qu'il s'agit là d'un problème qui relève de la responsabilité individuelle des propriétaires concernés et n'a pas de rapport avec la présente rétrocession qui valide le bon état général du réseau.

Toutefois, Philippe DANNE propose que les propriétaires concernés soient saisis afin de réparer les dommages. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

IV. Rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Jardins du Mayne »

Le 14 décembre 2012, en présence de Monsieur PEPIN, président de l'association syndicale « Les jardins du Mayne », et de la Commission Urbanisme, il a été procédé, sur site, à une visite préalable des différents équipements communs du lotissement.

A l'issue de cette réunion, le bon état général de l'ensemble des équipements communs a été constaté.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les divers réseaux et équipements avaient été réceptionnés le 29 mars 2010 sans réserve.

Dès lors, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'intégration de l'ensemble des équipements communs dudit lotissement dans le domaine public de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'intégrer l'ensemble des équipements communs du lotissement « Les Jardins du Mayne » dans le domaine public communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié authentique entérinant le principe de la cession ainsi que tous documents s'y rapportant.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses relatives à cette rétrocession.

Monsieur le Maire tient tout particulièrement à souligner les efforts des deux présidents et des associations syndicales qui ont œuvré ensemble pour remettre en l'état les différents équipements conformément au cahier des charges.

V. Classement de voies privées dans le domaine public communal

Considérant la rétrocession au bénéfice de la Commune des équipements communs des lotissements « Le verger », « Le Clos des cerisiers », « Les jardins du Mayne » ;

Considérant l'ouverture à la circulation publique des voies des lotissements précités à savoir l'Impasse du Verger d'une longueur de 121 mètres pour une largeur de 5 mètres, l'Allée Le Clos des Cerisiers d'une longueur de 343.5 mètres pour une largeur de 5 mètres et l'Impasse des Jardins du Mayne d'une longueur de 138 mètres pour une largeur de 5 mètres ;

Considérant que les caractéristiques de ces voies répondent aux conditions requises par notre PLU, approuvé le 23 octobre 2007, et notamment l'article U3 du règlement pour être incluses dans la voirie Communale ;

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour classer ces voies dans le domaine public de la Commune ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de classer l'Impasse du Verger, l'Allée Le Clos des Cerisiers et l'Impasse des jardins du Mayne dans la voirie communale
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs s'y rapportant.

VI. Questions diverses

- La Rue le Traversan et la rue Daniel et Hortense Légglise seront mises en sens unique à compter du 4 février. Les Ayguemortais seront informés via le flash info municipal.
- Martine TALABOT donne lecture du courrier envoyé par Mr et Mme TAUZIN domiciliés Chemin les Barques au sujet de l'état jugé déplorable du chemin rural desservant leurs habitations et dénonçant l'indifférence de la municipalité malgré leur participation à l'impôt. Jean Paul SOURROUILLE tient tout d'abord à rappeler que la notion de solidarité s'applique à tous et que l'impôt est au service de l'intérêt général pour financer les services communs. Il est également rappelé que les Communes n'ont pas l'obligation d'entretenir les chemins ruraux et qu'une participation des riverains pourrait être sollicitée. Toutefois, la commune d'Ayguemorte les Graves a toujours entretenu le chemin rural desservant les Barques. Dans ce cadre, la charge de l'entretien de ce chemin incombe à la Commune. A ce titre, Monsieur le Maire précise que dans un contexte de pluviométrie exceptionnelle aucune intervention n'a, à ce jour, pu être planifiée et que cela explique également l'état de la dégradation constatée. Dès que le temps le permettra, une réfection sera programmée. Aussi, les riverains sont invités à rouler moins vite.
- La Commission urbanisme se réunira le 8 janvier prochain pour valider le programme prévisionnel 2013-2016 de logements qui sera validé dans le PLH.
- La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 17 janvier à 19h30 et sera suivie d'un apéritif dinatoire.
- D'importants travaux de plantations réalisés en régie auront lieux courant janvier/février « Avenue du Chevalier d'Essnaud ».
- A l'occasion de leur dernière assemblée générale, le bureau de la société des fêtes a démissionné. Il reste un solde créditeur de 5118€. Dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle société des fêtes, les manifestations communales seront portées par la Commune.
- Fabienne FABRIKEZIS regrette que les lycéens habitant la commune soient redirigés vers le Lycée Victor Louis à TALENCE alors qu'il était question qu'ils soient affectés de façon pérenne au nouveau lycée de Bègles comme cela était le cas cette année. Jean Paul SOURROUILLE y voit une régression.
- Jean Paul SOURROUILLE donne lecture du courrier de Karelle LALANNE l'informant du démarrage de son activité de psychologue sur la Commune.
- Le prochain marché nocturne aura lieu le vendredi 5 juillet, la fête locale les 6, 7 et 8 septembre prochain.
- Exceptionnellement, le repas des aînés sera organisé un samedi, en l'occurrence le 2 février.

- Jean Paul SOURROUILLE donne lecture de deux articles parus dans SUD OUEST.
Le premier concerne la LGV et notamment son coût estimé à 12 milliards d'euros qui pourrait geler le projet.
Le second sur la libéralisation du droit de plantation contre laquelle et en accord avec l'ensemble de la viticulture le Conseil Municipal avait voté une motion contre ce projet qui semble être en voie d'abandon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.